



**LEGENDE**

- Limite communale
- Limite de zone
- ~~~~~ Courbes de niveau
- Espace public planté à préserver en application de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▨▨▨▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5e)

Périmètre à l'intérieur duquel :  
 - la délivrance d'un permis de construire est subordonnée à la démolition de tous les bâtiments et installations existants, en application de l'article L.123-1-5(10°) du Code de l'Urbanisme  
 - des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)

- UA** Zone urbaine correspondant au centre-bourg
- UB** Zone urbaine mixte
- UBr** Secteur soumis à des risques de mouvements de terrain
- UD** Zone urbaine à caractère résidentiel
- UDr** Secteur soumis à des risques de mouvements de terrain
- UDe** Secteur correspondant à un éco-quartier
- UEa** Zone urbaine à vocation d'activités économiques, correspondant au quai d'Amont
- UEb** Zone urbaine à vocation d'activités économiques, correspondant à l'entrée Est de la ville
- UG** Zone accueillant une activité de camping
- UI** Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
- UP** Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UY** Zone correspondant à la plate-forme ferroviaire
- 1 AUe** Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques, urbanisable de suite
- 1 AUm** Zone d'urbanisation future à vocation mixte, urbanisable de suite, des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- 1 AUp** Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'équipements publics, urbanisable de suite
- 2 AUh** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- Ar** Secteur agricole soumis à des risques d'effondrement
- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur de carrière
- Nr** Secteur destiné à des installations en lien avec la voie fluviale
- Ng** Secteur accueillant une activité de camping
- Ngr** Secteur accueillant une activité de camping, et soumis à des risques d'effondrement
- Nj** Secteur à vocation de jardins
- Nl** Secteur à vocation de loisirs
- Nr** Secteur naturel soumis à des risques de mouvements de terrain

URBA-SERVICES  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME  
 3, rue de Witten 60000 BEAUVAIS  
 Téléphone : 03.44.45.17.57  
 contact@urbaservice.fr

**Commune de SAINT-LEU D'ESSERENT**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2**

APPROBATION  
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :  
 03 NOV. 2020

**5c**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
**PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Ville"**  
 Echelle : 1/2500e